



PROCÈS-VERBAL
Conseil d'établissement
Le lundi 24 octobre 2016 18 h 30
Salon du personnel

Étaient présents : Jean-Philippe Valade, Vincent Barouh, Véronique Fontaine, Angélique Aumont, Christine Laprise, Julie Therrien, Marc-François Perreault, Nathalie Roy, Andrée-Anne Bouchard, Geneviève Landry, Danie Marin, Dany Blanchette, Noëlla Fortier.

Était absent : aucun

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jean-Philippe Valade procède à l'ouverture de l'assemblée, il est 18h32.

2. L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Christine Laprise

C.É. 16.17.12 La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Julie Therrien.

C.É. 16.17.13 La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES AU PROCÈS-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Aucune

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun membre du public n'est présent.

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Jean-Philippe Valade a reçu un courriel de la part de monsieur Jean Brûlé, président du conseil d'établissement de l'École Secondaire de Chambly. Il aimerait qu'on envoie la pétition concernant l'agrandissement de l'école Secondaire de Chambly aux parents de nos élèves. Cet agrandissement permettrait aux enfants de Chambly de faire toutes leurs études secondaires à Chambly. Les membres proposent une pétition papier dans l'école. Cette option n'est pas possible puisque la pétition doit être faite à l'extérieur de l'école. La lettre sera donc préparée par monsieur Jean-Philippe Valade et envoyée par courriel aux parents de l'école.

7. TRÉSORERIE

S. o.

8. ÉTUDE DES DOSSIERS

8.1 DÉCISION

8.1.1 Convention de gestion et de réussite éducative

La convention de partenariat est un contrat entre le ministère et la commission scolaire. La convention de gestion est un contrat entre la commission scolaire et la direction de l'école. Le ministère détermine le but de la convention de gestion et de réussite. Les objectifs mesurables décrits dans la convention sont la responsabilité de l'école. Monsieur Vincent Barouh explique le détail de la convention.

L'adoption de la convention est proposée par madame Julie Therrien

C.É. 16.17.14 La proposition est adoptée à l'unanimité

8.1.2 Consultation sur la politique d'admission et d'inscription des élèves

Madame Julie Therrien propose que les parents soient consultés au sujet de la politique d'admission par courriel dès demain.

C.É. 16.17.15 La proposition est adoptée à l'unanimité

8.1.3 Demande des enseignants

Madame Geneviève Landry propose une campagne de financement pour les élèves de 6^e année : la vente de sapins de Noël naturels avec la compagnie Beaux Sapins. La date de livraison des sapins sera le 2 décembre. Madame Christine Laprise dit avoir déjà participé à une telle campagne, mais nous dit que la campagne n'avait pas été rentable. Madame Geneviève Landry explique qu'étant donné que le coût de la sortie n'est pas très élevé, les enfants n'auront pas à vendre une grande quantité d'arbres pour diminuer le coût de la sortie. La campagne sera sur une base individuelle, le montant amassé sera donc déduit de la facture des élèves de 6^e année ayant participé à cette campagne de financement. Le coût de la sortie est de 127,69\$.

La demande est proposée par madame Nathalie Roy.

C.É. 16.17.16 La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.2 INFORMATION

8.2.1 Dénonciation de conflits d'intérêts

Monsieur Jean-Philippe Valade explique le document et invite les membres à le compléter s'il y a lieu.

8.2.2 Parole au président

S. o.

8.2.3 Parole au représentant du comité de parents

Madame Angélique Aumont est allée à la rencontre du comité de parents et elle a abordé le sujet d'une classe d'anglais intensif. On a déjà travaillé sur un tel projet à L'École de Bourgogne, mais le projet n'a pas été approuvé. À l'École De Salaberry, il semble y avoir un intérêt pour un tel projet. Des représentants des écoles d'autres secteurs demandent aussi un projet d'anglais intensif.

8.2.4 Parole aux enseignants

S. o.

8.2.5 Parole aux membres

L'année dernière, on a parlé des fiches d'inscriptions au service de garde. Il faudrait que l'on ajoute une case au formulaire afin que les parents indiquent que leur enfant n'utilisera pas le service de garde ni le service des dîneurs s'il y a lieu.

8.2.6 Parole au représentant du service de garde

La journée pédagogique du 21 octobre au centre d'équitation s'est bien déroulée. Par contre, les parents qui n'inscrivent pas les enfants avant la date limite doivent être refusés puisque les ratios doivent être respectés. Monsieur Vincent Barouh propose d'envoyer les inscriptions aux activités lors des journées pédagogiques deux fois par année.

8.2.7 Parole à la représentante du personnel de soutien

S. o.

8.2.8 Parole à la direction :

8.2.8.1 Halloween ;

Les enfants peuvent être costumés. Les masques ne sont pas acceptés. Il y aura une maison hantée pour les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année et une vidéo de montagnes russes pour les élèves de 1^{re}, 2^e, 3^e année. Nous avons la permission de déroger à la politique alimentaire.

9. AFFAIRES DIVERSES

- Madame Karina Marceau, conseillère pédagogique, est prête à venir rencontrer les membres du conseil d'établissement pour expliquer les différents programmes d'anglais intensif avec les bons et les mauvais côtés. Monsieur Vincent Barouh fera les démarches pour qu'elle soit présente à une prochaine rencontre.
- Les travaux de rénovation sont terminés à 90%.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19h20.